

Envoyé en préfecture le 24/11/2025 Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le

ID: 084-218400109-20251121-2025\_15-AR

Département de Vaucluse

Décision N° 2025-15 du Maire

Prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE AU TITRE DU CONTRAT VAUCLUSE AMBITION - 2023-2025 - PROJET AMENAGEMENT DE LA RUE DU LUBERON

La Maire de la Commune de La Bastidonne,

**Vu** la délibération du Conseil départemental n° 2022-492 du 18 novembre 2022, approuvant la mise en œuvre du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025, à destination des Communes vauclusiennes et adoptant les modalités d'intervention financière correspondantes, destiné au soutien à l'investissement local des communes dans leurs missions d'aménagement du territoire et de développement des services, au plus proche des attentes de leurs habitants ;

Vu le budget communal et notamment sa section d'investissement ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**Vu** la délibération n°004-2024 du 19 février 2024, portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal, dont celle de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, conformément à l'article L.2122-22-26°;

**Considérant** que l'opération aménagement sera inscrite au budget prévisionnel 2026 et nécessitent la recherche de financements ;

Considérant que la Commune va déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, soit la subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) soit la subvention DSIL (dotation de Soutien à l'Investissement Locale) selon choix.

**Considérant** le soutien financier mobilisable auprès du Département de Vaucluse, au travers du Contrat Vaucluse Ambition sur la phase contractuelle en cours 2023-2025, qui s'élève à 181 500 € pour la commune ;

## DECIDE

<u>Article 1er</u>: De solliciter le concours financier du Département de Vaucluse dans le cadre du dispositif Contrat Vaucluse Ambition (CVA) 2023-2025, au titre de :

- la part de base à hauteur de 19 664.16 Euros, afin de réaliser les opérations suivantes :
  - Aménagement de la Rue du Luberon estimée à 266 088.50 € HT

Envoyé en préfecture le 24/11/2025 Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le

Page 2/2

ID: 084-218400109-20251121-2025\_15-AR

Article 2 : De valider l'opération et le plan de financement suivant :

## Opération Aménagement de la rue du Luberon

| PARTICIPATIONS FINANCIERES  |                  |  |
|---|------------------|--|
| CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE<br>CVA 2023-2025 / part de base   | 44 065.78 Euros  |  |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE CVA 2023-2025 / part transition écologique énergétique                    |                  |  |
| Dotation d'équipement des territoires ruraux<br>Dotation de Soutien à l'Investissement Locale année<br>2026 | 133 044.25 Euros |  |
| TOTAL   | 177 110.03 Euros |  |

| Ì | Autofinancement de la Commune (hors TVA) | 88 978.47 Euros |
|---|--|-----------------|
|   |  |                 |

Article 3: La Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4: La présente décision sera transmise à M. le Préfet de Vaucluse, affichée au public et insérée dans le registre des délibérations de la commune. Elle pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa publication.

Fait à La Bastidonne, le 21 novembre 2025

Par délégation du Conseil Municipal

La Maire

Emma LEON